

Les Bois, le 10 juillet 2003

Avis officiel No 10/2003

Octroi de subsides de formation

Nous vous rappelons que l'Etat encourage financièrement un apprentissage ou la poursuite des études après la fin de la scolarité obligatoire.

Toute personne qui remplit les conditions fixées par la législation a droit au soutien financier de l'Etat si elle en fait la demande. Le soutien de l'Etat est destiné à compléter l'aide de la famille (article 277 du CCS).

Le soutien de l'Etat est octroyé, lorsqu'il est nécessaire, aux étudiants, apprentis et élèves qui fréquentent des écoles publiques ou des écoles privées reconnues par le Canton et la Confédération. Le montant de subside peut varier suivant le revenu, la fortune et le nombre d'enfants des parents ainsi que d'après les frais reconnus. La taxation fiscale 2002 servira de base pour le calcul des aides.

Les formules de demandes de subsides peuvent être obtenues auprès de l'administration communale, du Service financier de l'Enseignement (tél. 032/420.54.40) ou auprès de toutes les écoles jurassiennes concernées.

Les demandes doivent être présentées dans les **quatre semaines qui suivent le début de l'année de formation** et renouvelées chaque année. Elles doivent être accompagnées des justificatifs demandés.

La commune des Bois octroie également des bourses en complément des subsides cantonaux.

Prévention des incendies

L'AIJ rappelle aux agriculteurs les dangers relatifs à la fermentation des fourrages. Durant les six semaines qui suivent l'engrangement, un contrôle de la température des tas de fourrage, permet de limiter les risques d'incendie. Le Conseil communal rappelle ces recommandations au monde agricole afin de prévenir de telles situations dramatiques.

CONSEIL COMMUNAL LES BOIS

Vente de pruneaux à prix réduit

Comme chaque année, nous organisons une vente de pruneaux de table à prix réduit. La revente et la distillation sont interdites.

PRIX: Frs. 11.-- par plateau de 6 kg, en vrac, TVA incluse

Les commandes sont à adresser au bureau communal jusqu'au mercredi 16 juillet, **ULTIME DELAI**. Les commandes tardives ne seront pas prises en considération.

-

Bulletin de commande

Veillez m'inscrire pour plateau(x) de pruneaux

Nom et prénom □.....

Signature :